

1
(N° 224.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. ISIDORE FALLON, au nom de la commission des naturalisations, sur la pétition du sieur RIVIÈRE.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Le sieur Pierre-Samuel Rivière, né en 1798, à Cresseron (France), demande la naturalisation.

Marié à une femme belge dont il a deux enfants, il habite, depuis 1823, la commune de Maffles, province de Hainaut, où il exploite une carrière dans laquelle il occupe un grand nombre d'ouvriers.

Le 21 janvier 1831, il obtint du gouvernement provisoire des lettres de naturalisation, à la charge de satisfaire au droit d'enregistrement que ces lettres avaient réduit en sa faveur à la somme de deux cents florins, condition à laquelle il n'a pas satisfait.

Les informations administratives auxquelles il a été procédé, présentent le pétitionnaire comme étant un homme recommandable et de bonne conduite. Mais il n'en est pas de même des informations judiciaires qui, ainsi que cela résulte des pièces qui se trouvent au dossier, lui sont très défavorables; ces pièces signalent, entre autres faits, que cet homme a figuré dans plus d'une affaire correctionnelle pour actes de violence, tout en reconnaissant que c'est un industriel actif et laborieux qui, sans être riche, paraît faire d'assez bonnes affaires.

Le rapporteur, président de la commission,

FALLON (ISIDORE).